

# FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

## RD 176– P.R. 2+720 à 8+350

### Renouvellement de la couche de roulement.

Communes de NIVILLAC

Septembre 2021



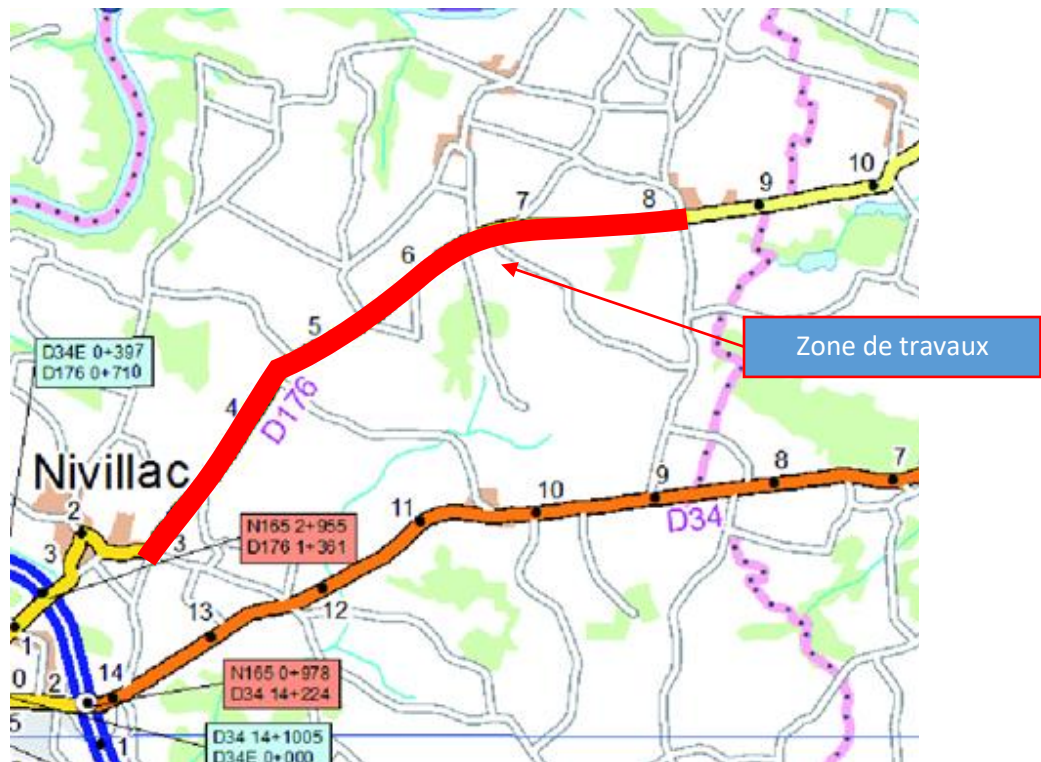
DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Agence Technique  
Départementale sud-est

## Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2021, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement de la chaussée de la RD 176, depuis la sortie d'agglomération de NIVILLAC jusqu'au carrefour avec la VC de Saint CRY.

Ces travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

## Plan de situation



## Désignation des intervenants

**Maîtrise d'ouvrage :** Département du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement (DRA/ATDSE)

**Montant de l'opération :** 227 600 € TTC

L'ensemble des travaux sera réalisé par l'entreprise COLAS CENTRE OUEST.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

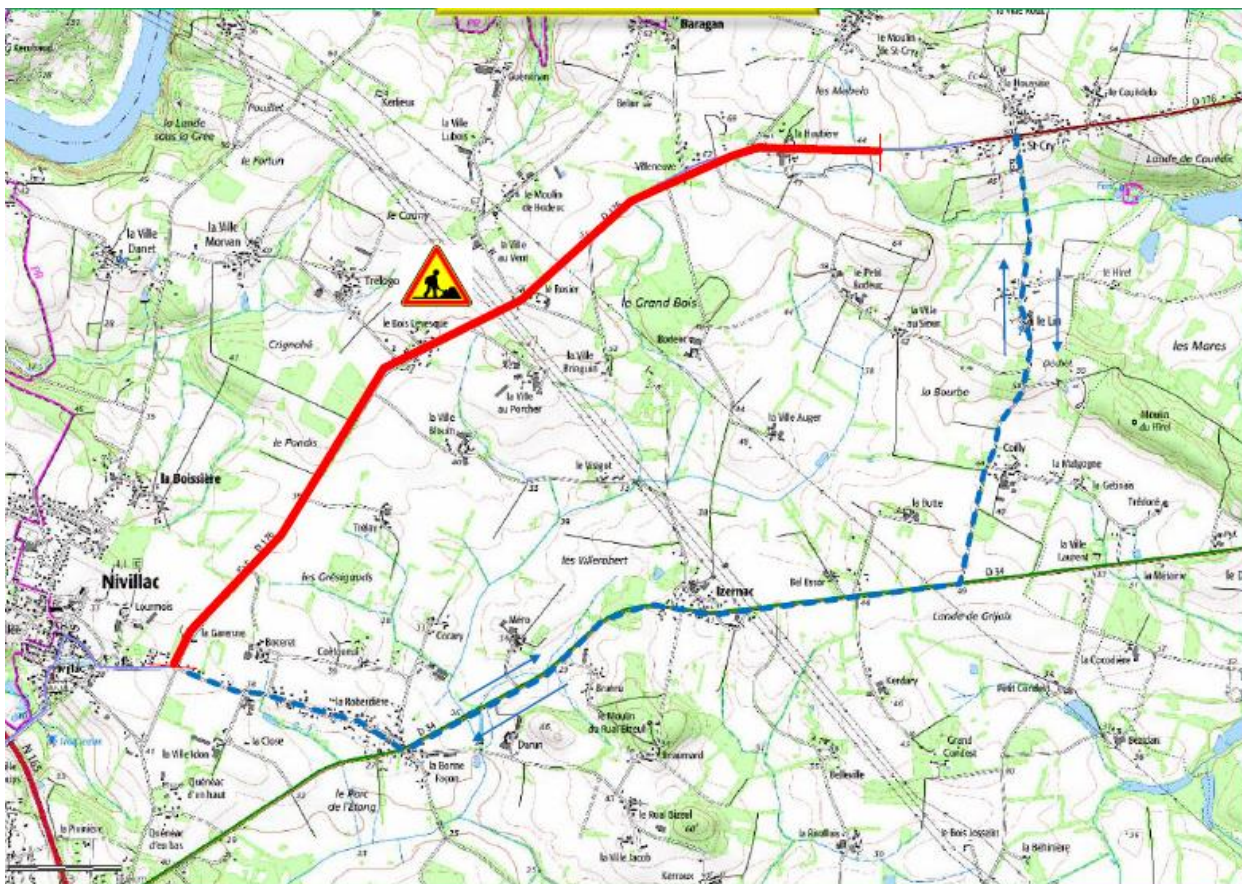
## Organisation des travaux

Les travaux sont programmés sous déviation à compter du 6 septembre prochain pour une durée prévisionnelle de 6 semaines.

## Information et déviations durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes, l'entreprise en charge des travaux restant responsable de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux.

Durant les travaux, la RD 176 sera déviée suivant le plan ci-dessous :



## Accès riverains et services de secours

Pendant les travaux l'accès des riverains sera maintenu. Des difficultés de circulation sont néanmoins à prévoir lors des travaux. La déviation sera levée, le soir et durant les week-ends.

## Démarrage du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément aux préconisations du guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) en vigueur et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les  
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

### Contacts

**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

### Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

**Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

**[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)**

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.